



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'USAGE CONDITIONNEL

Les membres du conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 2 décembre 2025 à 19h00, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Donné à Lac-Supérieur, ce 17^e jour du mois de novembre 2025

Original signé

Anne-Marie Charron
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

USAGE CONDITIONNEL

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
38 chemin des Écorces Lot : 4755639 Matricule: 3118-26-0160	Autoriser l'usage conditionnel de location court séjour de grande envergure dans la résidence existante.

DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Charron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 17^e jour du mois de novembre 2025 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois de novembre 2025.

Original signé

Anne-Marie Charron
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim